

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective

**Bilan 2022 &
Repères 2023**

CREFOP Commission 1 – 2 mars 2023



SOMMAIRE

DISPOSITIF

PROGRAMMATION 2022

BÉNÉFICIAIRES 2022

RÉSULTATS 2022

REPÈRES 2023



Le dispositif

- L'État finance des Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC) dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences (PIC). Il s'agit de formations collectives organisées par les OPCO et réalisées par des organismes de formations déclarés.
- La POEC est mise en place à l'initiative d'une ou plusieurs branches professionnelles et de leur OPCO en réponse à des besoins de recrutement de leurs entreprises adhérentes.
- La durée d'une POEC est de 400 heures maximum. Cette durée est augmentée de façon exceptionnelle et dérogatoire et va jusqu'à 434 heures maximum pour les formations de :
 - Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur ;
 - Conducteur de transport en commun sur route.
- Des projets particuliers, nécessitant un aménagement de ce repère horaire maximal peuvent bénéficier, après validation par Pôle emploi, d'une dérogation régionale
- Les POEC ouvrent droit à rémunération (AREF, RFF, RFPE) versée par Pôle emploi ainsi qu'aux aides associées (Mobilité, hébergement, garde d'enfant)
- À l'issue de la POEC, des contrats peuvent être proposés par les entreprises bénéficiaires :
 - En contrat à durée indéterminée (CDI);
 - En contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 12 mois minimum, y compris en contrat d'apprentissage et de professionnalisation.
- Le PIC a ouvert la possibilité de POEC innovantes pour lesquelles la durée maximale peut-être portée à 700 heures. Le caractère innovant s'apprécie sur les modalités de formation (par exemple AFEST) ou le format, le contenu pédagogique ou encore lorsque des éléments d'accompagnement sont ciblés pour certains publics. Le projet doit être validé préalablement par Pôle emploi ou la DGEFP.

Les modalités de programmation retenues pour 2022

Cadrage DGEFP:

- Les dispositions entourant l'accord cadre DGEFP PE & OPCO prévoient de renforcer la concertation entre les différents acteurs régionaux et d'améliorer l'articulation avec les autres actions de formation.
- Un nouveau mode de concertation est mis en place qui prévoit l'organisation de conférences régionales de programmation des POEC pour assurer une validation stratégique globale des programmations, si possible de manière pluriannuelle. Ce modèle doit remplacer la « validation » du conseil régional session par session et doit améliorer la qualité des échanges.
- Ces conférences régionales sont co-pilotées par les services régionaux de l'Etat (DREETS) et le conseil régional, dans le cadre du bureau du CREFOP, et devront associer les directions régionales de Pôle emploi et les représentations régionales des OPCO.
- En Normandie, la commission du CREFOP 1 est identifiée pour porter la conférence régionale programmation POEC

Les modalités de programmation retenues pour 2022

- Une programmation globale souhaitée, séquencée trimestriellement pour s'adapter aux organisations respectives
 - Novembre → janvier février mars
 - Février → avril mai juin
 - Mai → juillet août septembre
 - Août → octobre novembre décembre
- La possibilité d'ajouts de sessions complémentaires sur un livraison mensuelle justifiée sur la base de données conjoncturelles
- Des principes de complémentarité partagés en amont de la mise en place de la formation sur la base des fiches projet mises à disposition par Pôle emploi
 - Objectif de la formation,
 - Calendrier de réalisation,
 - Lieu de réalisation complémentaire à l'offre collective du PRF
 - Les entreprises qui recrutent
 - ...
- En cas de recouvrement (calendrier, lieu, ...) adaptation du projet à l'environnement régional

La programmation 2022 – Projets / Programmation / Entrées effectives



- 233 sessions POEC réalisées sur 287 projets partagés
- 54 projets non aboutis (Difficultés de recrutement, complémentarité, opportunité, retrait entreprise, reprogrammation...)
- **81% des projets qui aboutissent**

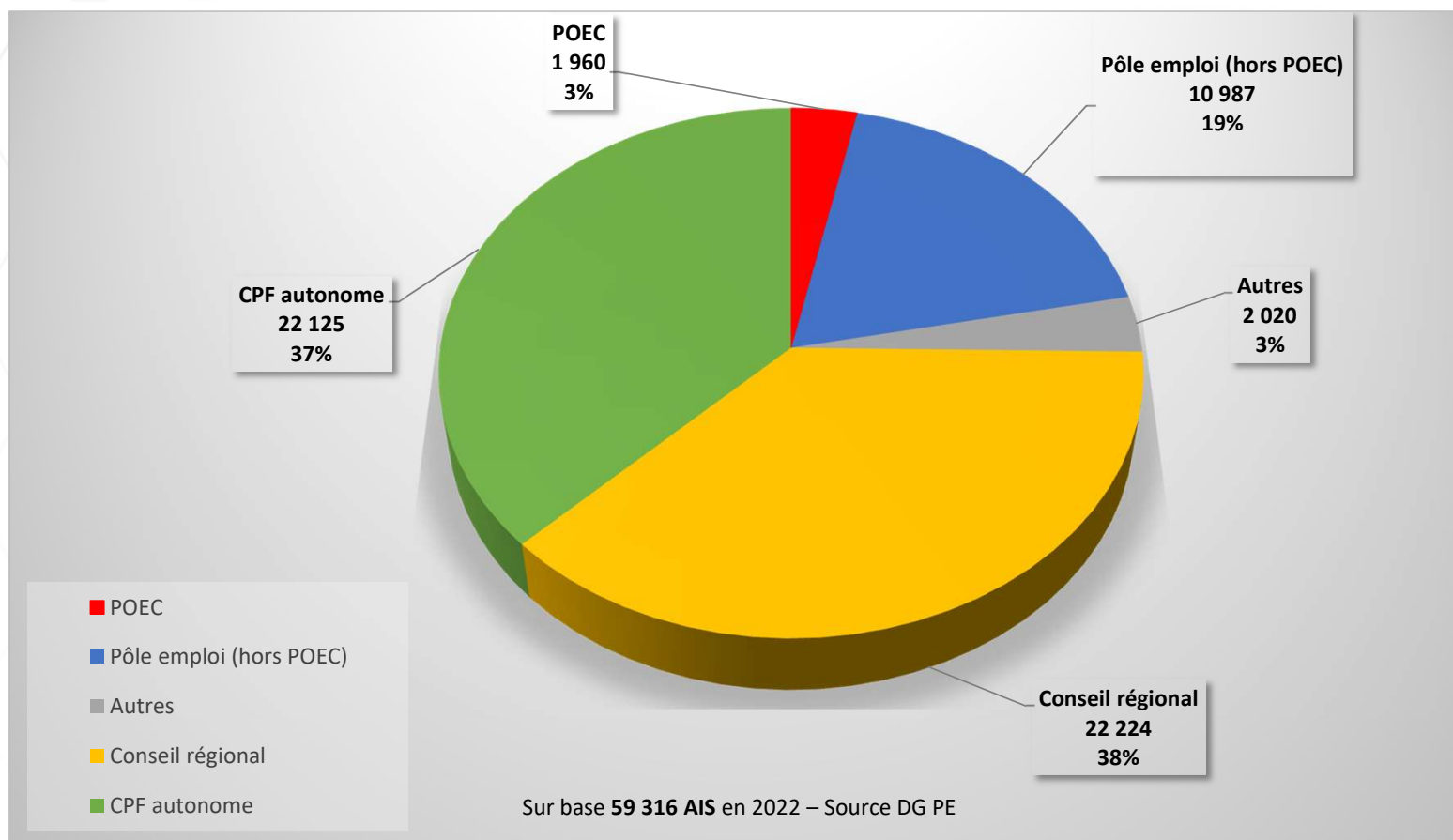
- 233 sessions de formation débutées
- 2 370 places potentielles (*)
- 1 960 entrées prévisibles (AIS)

- **83% des places de formation pourvues**
- **8,4 stagiaires par session POEC**

- Durée moyenne d'une session: 338 heures

(*Certains projets de POEC font référence à une fourchette de participants)

La programmation 2022 – place des POEC



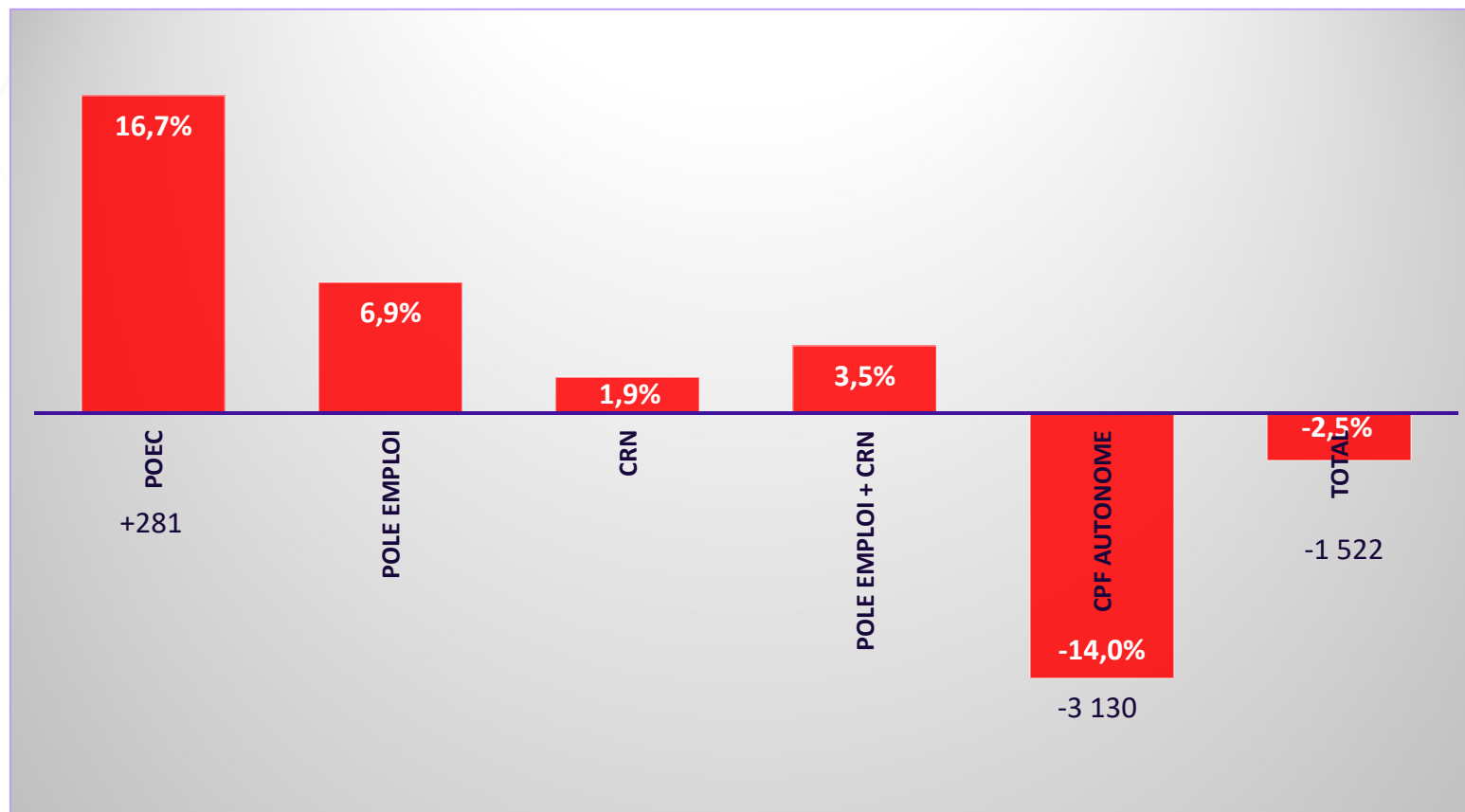
La programmation - les entrées prévisionnelles – Evolution 2022/2021

1 960 AIS
POEC en 2022

pour

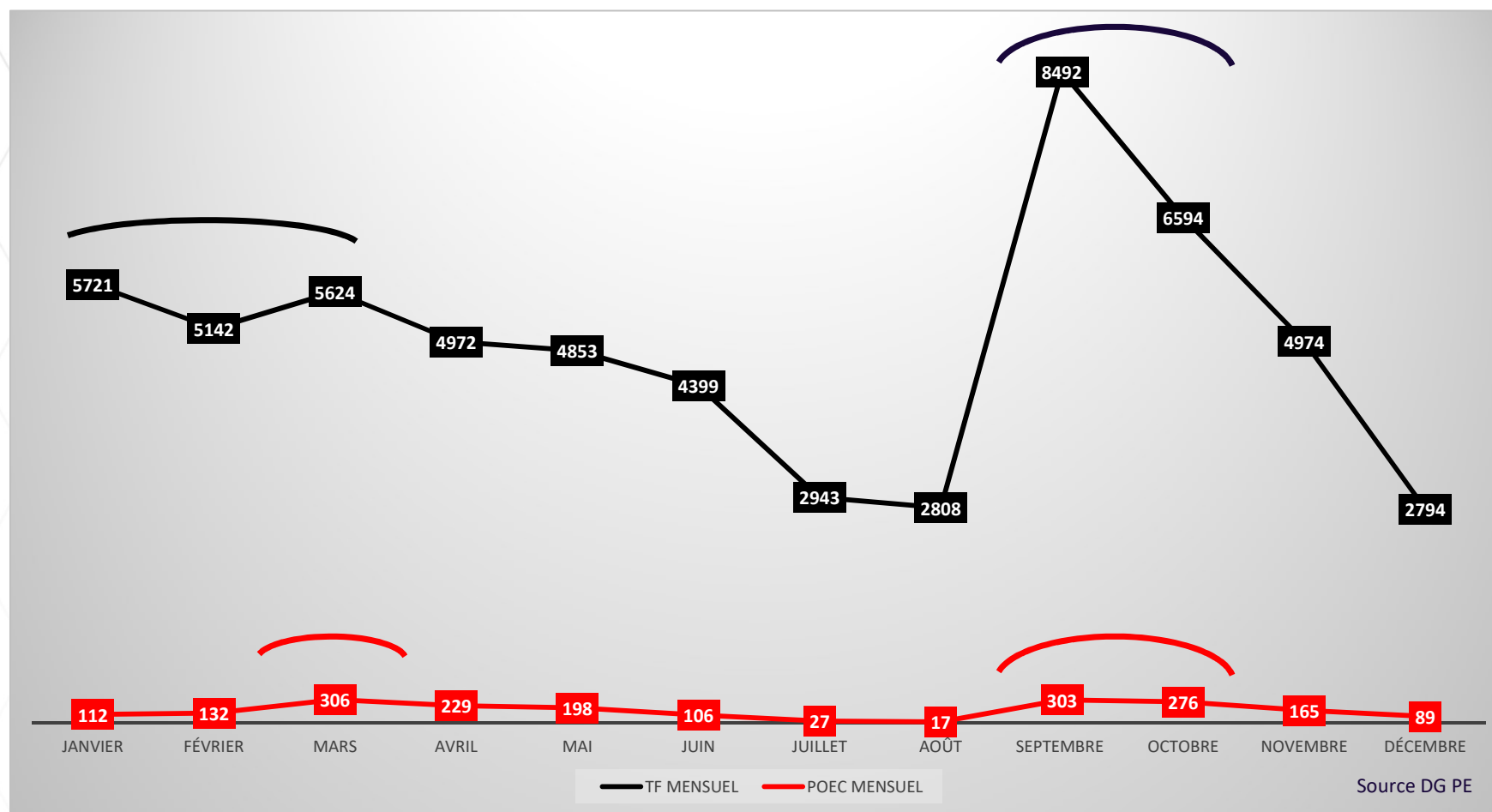
1 679 AIS
POEC en 2021

+ 16,7%

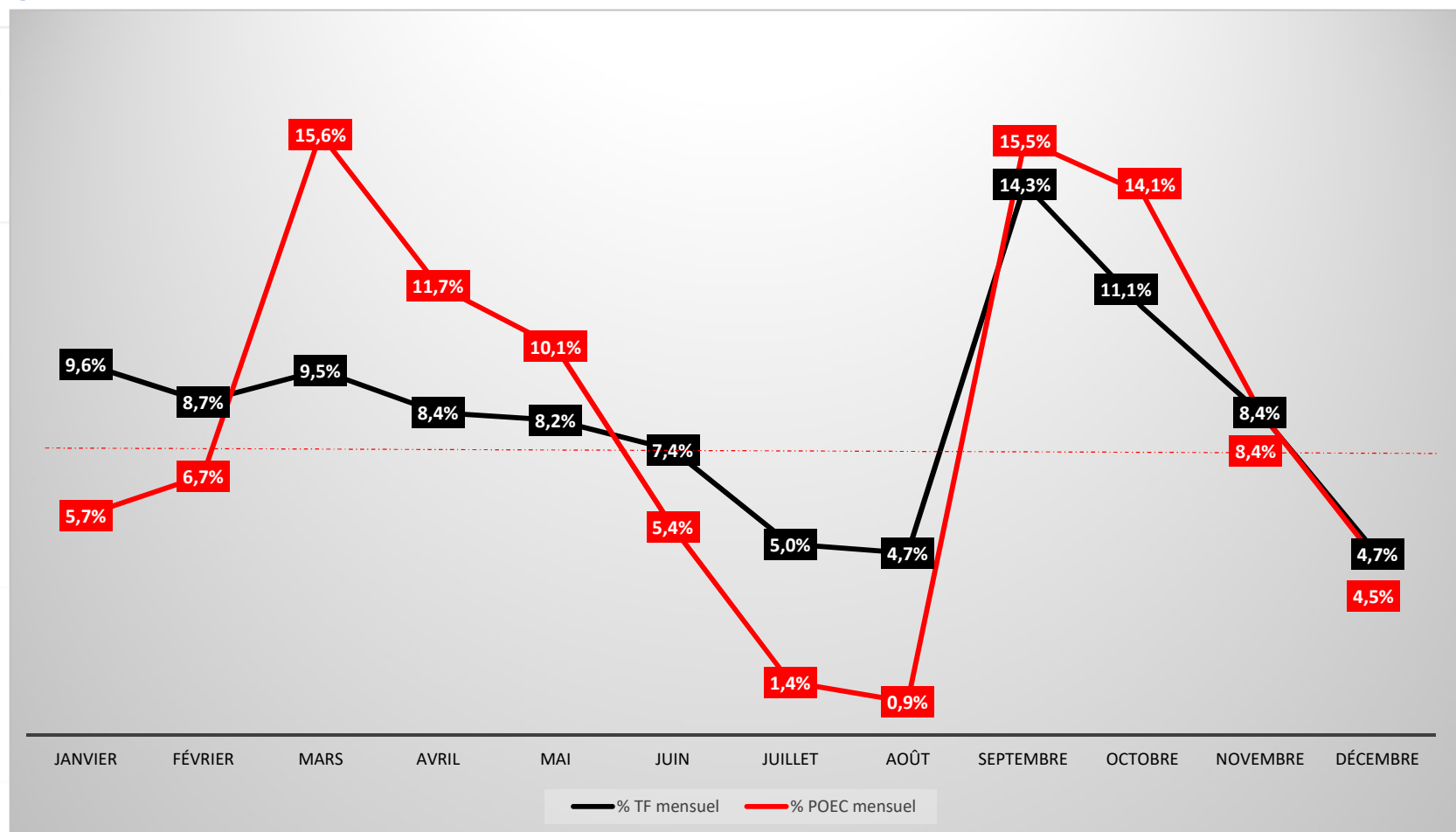


TF 2021 60 838 2022 59 316 – CPF Autonome 2021 25 255 2022 22 125

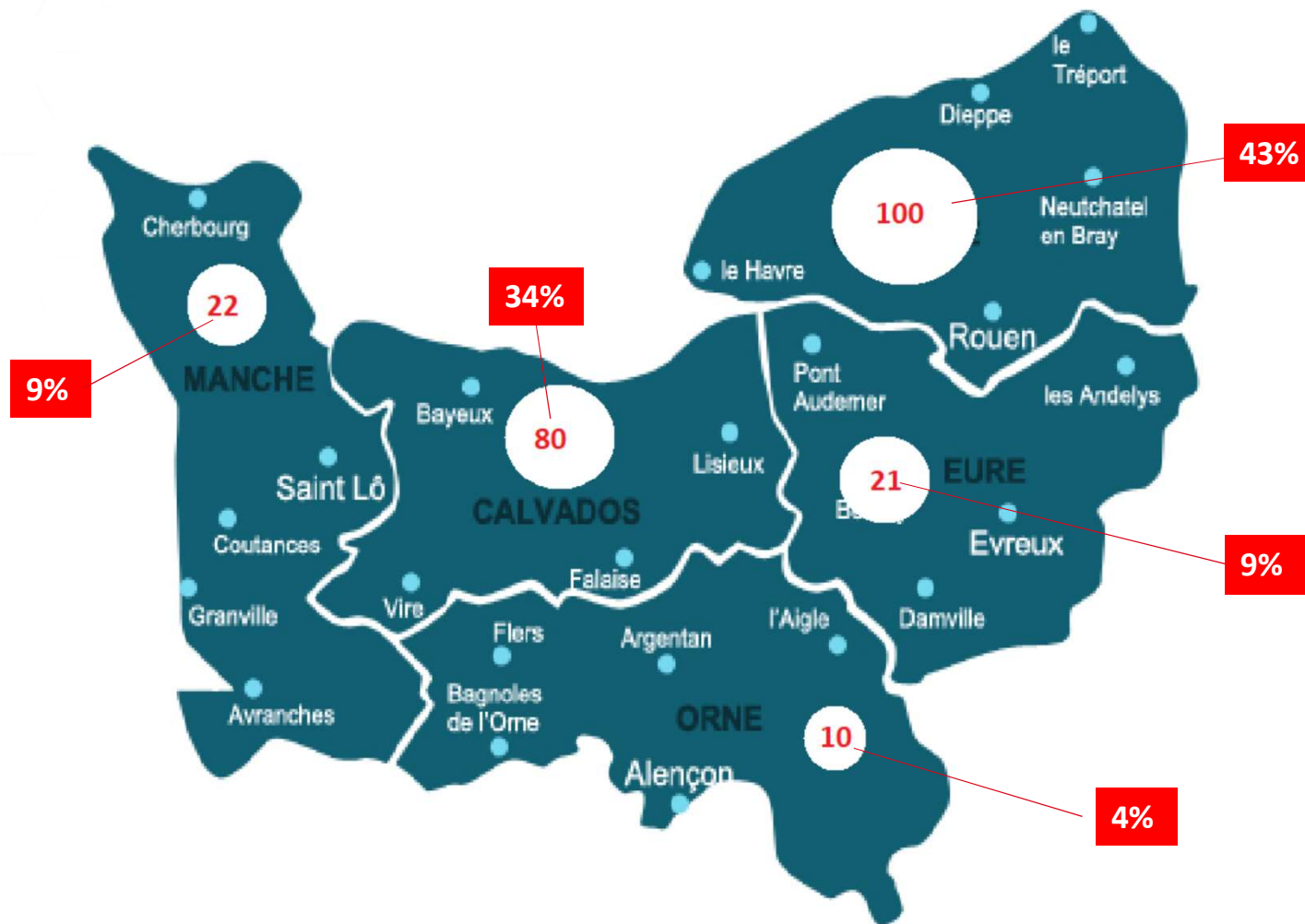
La programmation 2022 – Les entrées mensuelles en formation



La programmation 2022 – Les entrées mensuelles en formation

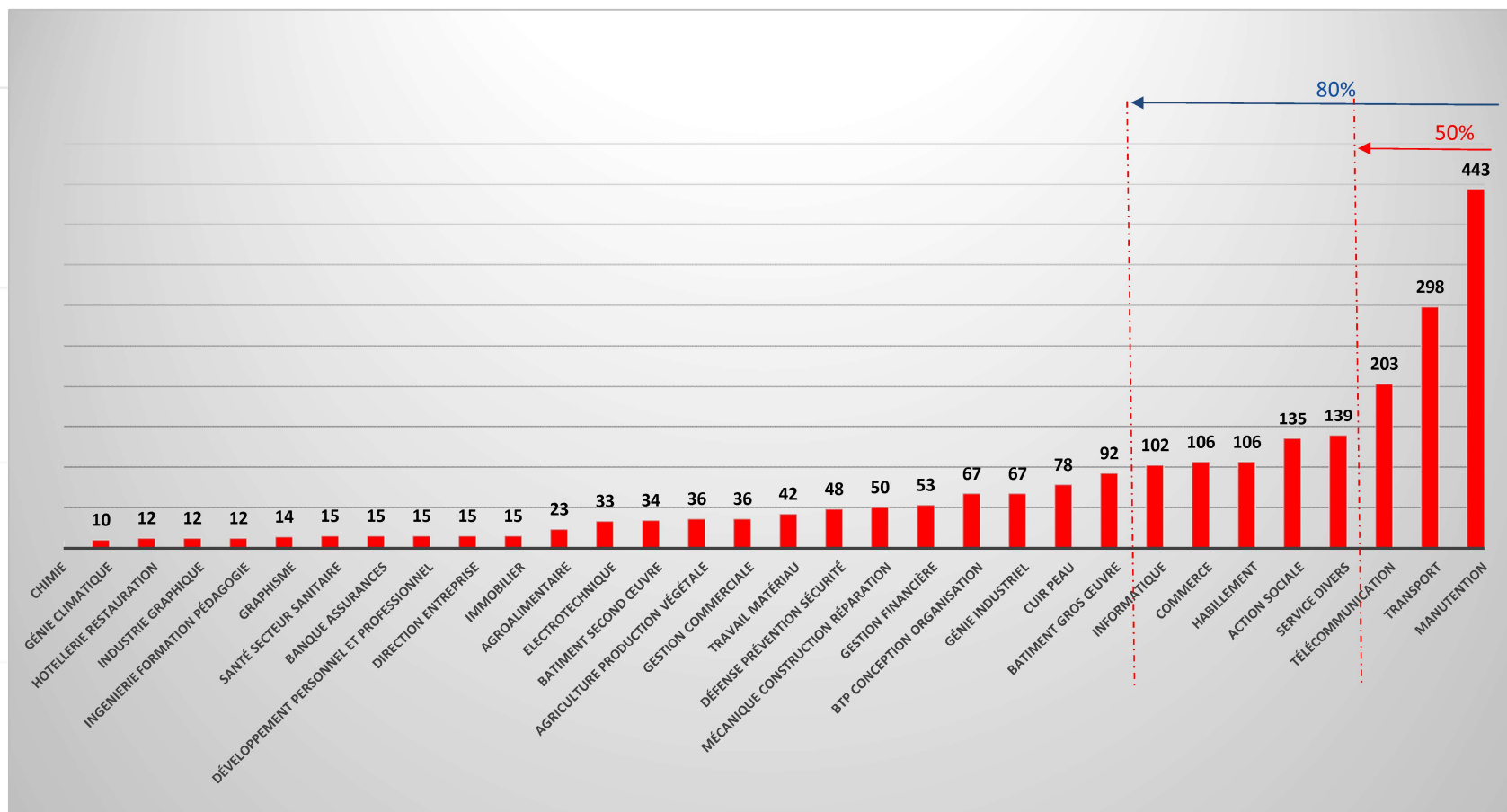


La programmation 2022 – Répartition géographique des sessions

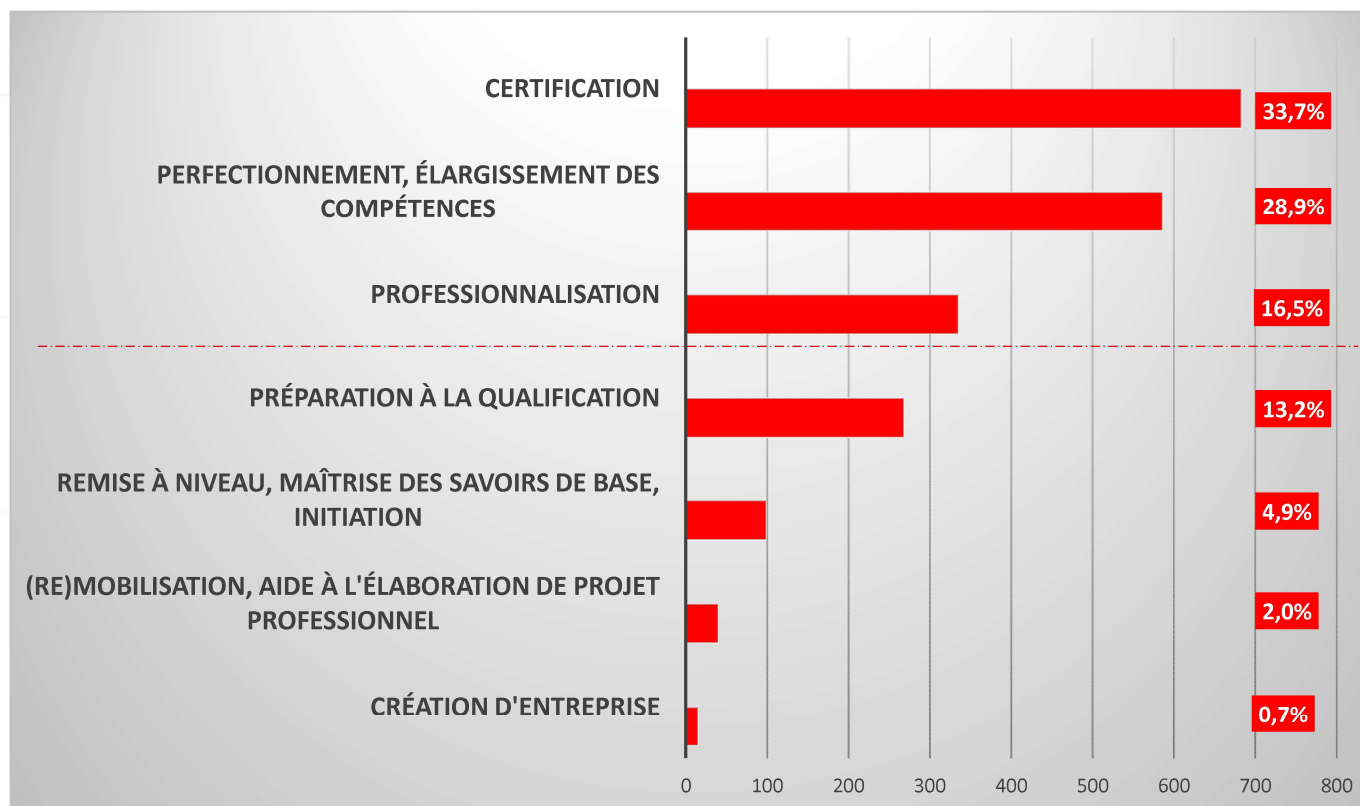


2022 4T	DEFM Cat A	%
Calvados	25 710	21%
Eure	22 670	18%
Manche	14 370	11%
Orne	9 450	8%
Seine-Maritime	52 850	42%

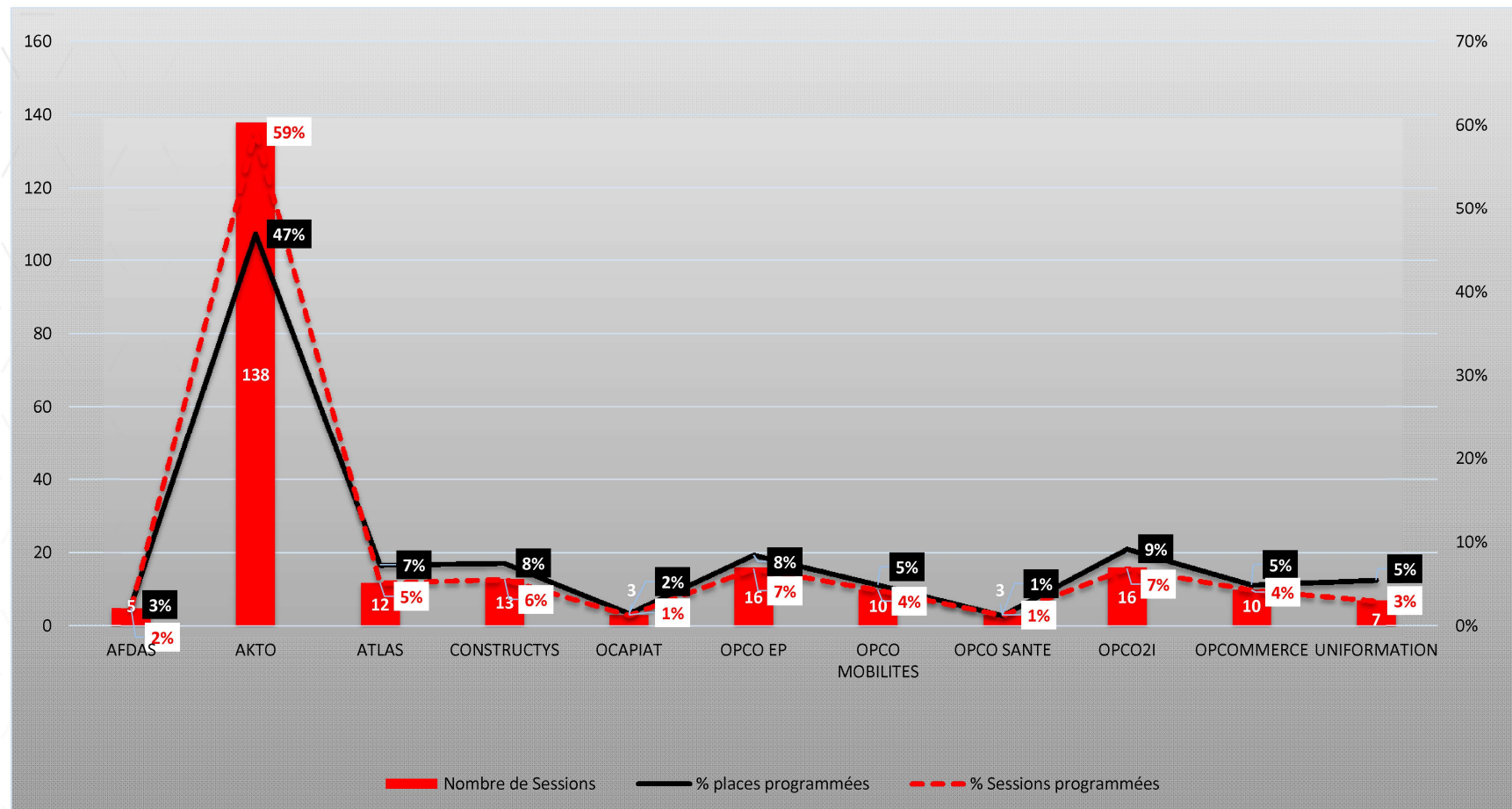
La programmation 2022 – Répartition grands domaines de formation (Formacode)



La programmation 2022 – Les objectifs de formation



La programmation 2022 – Répartition par OPCO et rapport session / nombre de participants



Les bénéficiaires de POEC en 2022

Tranche d'age	Femmes	Hommes	Total
< 26	11,0%	24,1%	35,1%
26 <> 45	19,0%	30,6%	49,6%
46 <> 60	7,6%	7,4%	15,0%
> 60	0,0%	0,3%	0,3%
Total	37,5%	62,5%	

Age moyen
(32 ans)

- Femmes : 34 ans
- Hommes : 31 ans

Part moins 26 ans

- 35%

6 bénéficiaires de plus de 60 ans

2022 4T: DEFM ABC 243 640 - Femmes (52,5%) - Hommes (47,5%) - Part des <26 : 14,5% - Part des 26/49: 59,3% - Part des >50 26,3%

Résultats 2022 – Le retour à l'emploi post POEC

Retour à l'emploi dans les 6 mois suivants la sortie de formation:

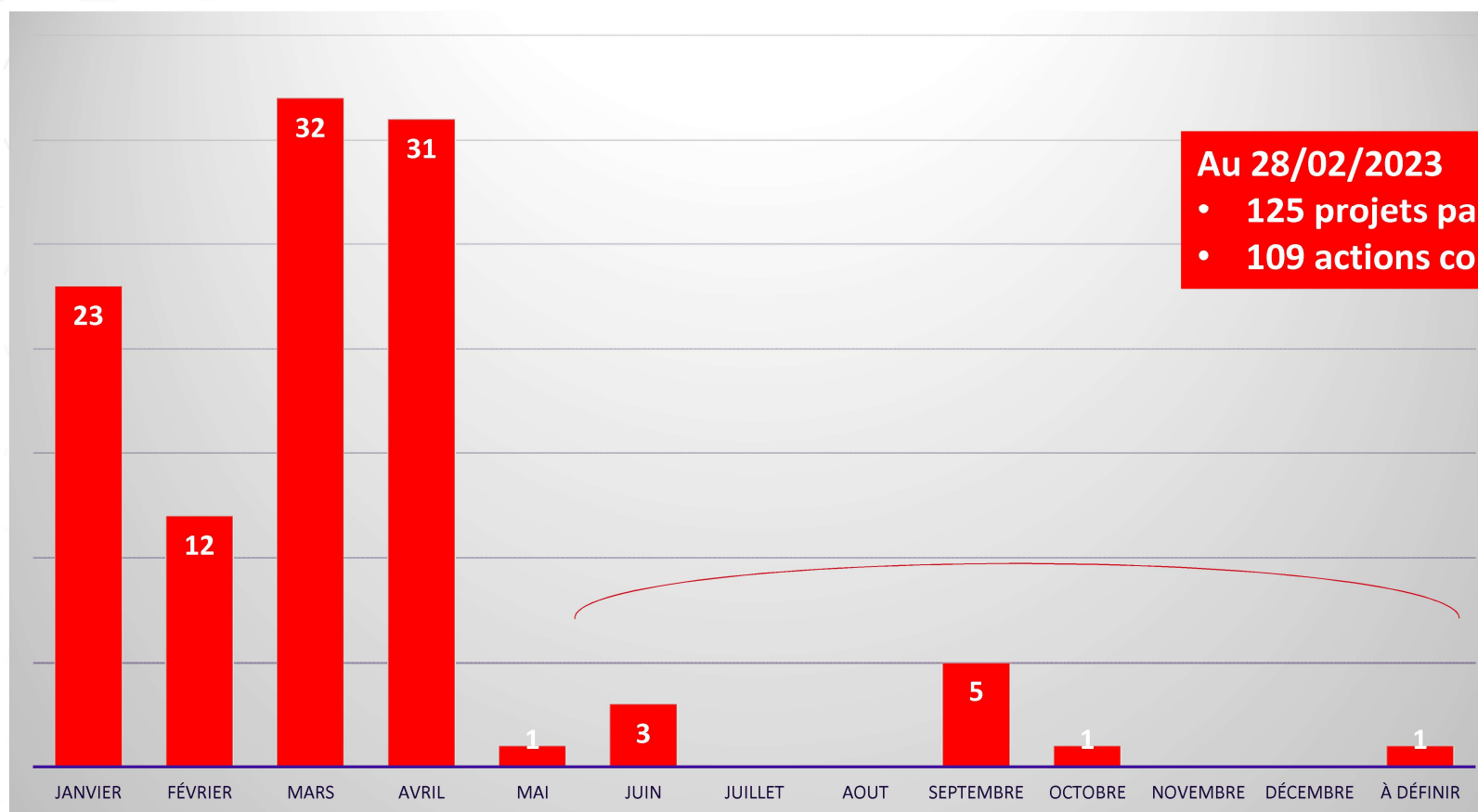
66%

POEI : 88% - AFPR: 82% - Ensemble des dispositifs: 63%

Les modalités de programmation retenues (Commission CREFOP du 5 mai 2022)

- Une programmation globale souhaitée, séquencée trimestriellement pour s'adapter aux organisations respectives
 - Novembre → janvier février mars
 - Février → avril mai juin
 - Mai → juillet août septembre
 - Août → octobre novembre décembre
- La possibilité d'ajouts de sessions complémentaires sur un livraison mensuelle justifiée sur la base de données conjoncturelles
- Des principes de complémentarité partagés en amont de la mise en place de la formation sur la base des fiches projet mises à disposition par Pôle emploi
 - Objectif de la formation,
 - Calendrier de réalisation,
 - Lieu de réalisation complémentaire à l'offre collective du PRF
 - Les entreprises qui recrutent
 - ...
- En cas de recouvrement (calendrier, lieu, ...) adaptation du projet à l'environnement régional

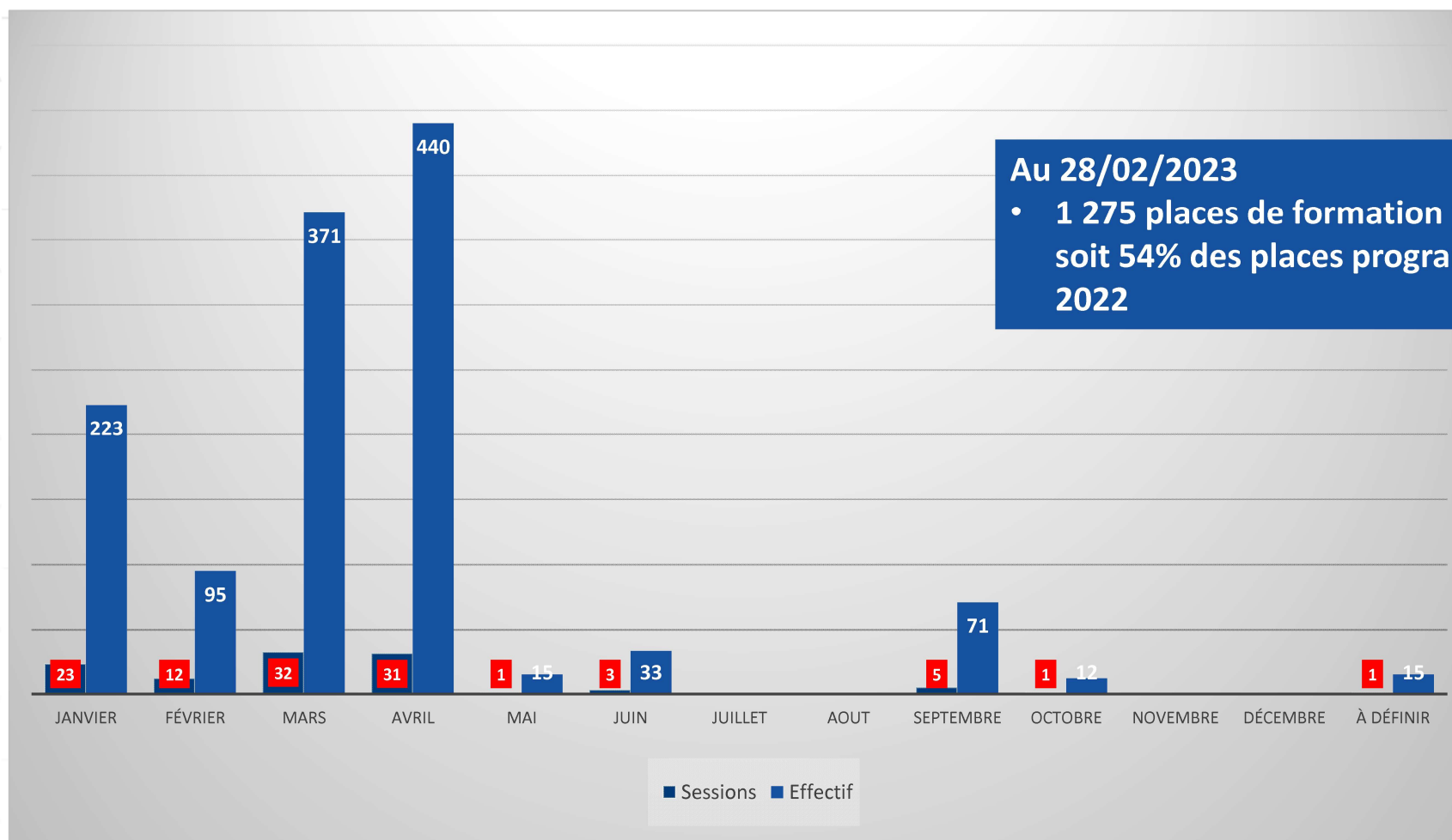
La programmation 2023 – Les sessions programmées à date...



Au 28/02/2023

- 125 projets partagés
- 109 actions confirmées

La programmation 2023 – Les sessions & effectifs programmés à date...



La programmation 2023 – Les sessions & effectifs programmés tour de table par OCPO

...